

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 15

votants 15

L'an deux mille quatorze  
le : vingt-huit mars  
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie DOUCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2014

**PRÉSENTS** : Mme DOUCET Sylvie, M. DE CARFORT Claude, Mme MEUNIER Christine, M. MICHENET Gilles, Mme LEMELLE Adeline, M. DAUNAY Michel, Mme CARDENAS Marie-France, M. BOVAGNET Bernard, Mme DEVEAUX Martine, M. FOURRE Maxime, Mme GILLET Martine, M. NOTAMY Patrick, Mme MARCON Angélique, M. PINAULT Michel, Mme QUELET Cécile.

**ABSENT(S)** : Néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMELLE Adeline.

DÉLIBÉRATION n° II 1-2014 :

**DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-2 permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher étant de 15 membres, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4,  
Vu la proposition de Madame le maire de créer 4 postes d'adjoints au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à **4** le nombre d'adjoints au maire de la commune de Châtres-sur-Cher et a chargé Madame le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 adjoints au maire.

La séance est levée à 20h00.